

DEMANDE D'INSCRIPTION À UN STAGE EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

AME-6014

3 crédits, A-H-E

Année 2015-2016

Professeur: *Claude Lavoie*

Bureau: FAS-1642

Téléphone: 418-656-7685

Courriel : stages@esad.ulaval.ca

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU STAGE

Nom de l'étudiant :

Numéro de dossier (Ni) :

Organisme d'accueil :

Description générale du stage :

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANT

Pour être admissible à s'inscrire au stage, il faut que l'étudiant réponde aux conditions suivantes :

- être inscrit à la maîtrise avec essai en ATDR;
- avoir complété au moins 12 crédits (une session) de cours portant le sigle AME avant de débiter le stage;

Nombre de crédits complétés :

- avoir complété moins de 39 crédits contributives à l'obtention du diplôme de maîtrise en ATDR (sans tenir compte de la scolarité complémentaire) avant de débiter le stage. Il n'est pas possible de s'inscrire au stage à la dernière session d'études;

Nombre de crédits à compléter encore:

- demeurer inscrit à temps complet si le stage est inscrit aux sessions d'automne ou d'hiver.

Si le stage se fait à l'automne ou à l'hiver, confirmez que vous êtes bien inscrit à temps complet :

Demande d'inscription à un stage en aménagement du territoire et développement régional

CONDITIONS DE RÉALISATION DU STAGE

- le stage doit totaliser au moins 240 heures de travail;

Estimation du nombre d'heures de travail :

- la durée minimale du stage doit être de huit semaines;
- la durée maximale du stage doit être de seize semaines;

Durée du stage en semaines :

- le stage doit être relié étroitement à un domaine de l'aménagement du territoire ou du développement régional;

Montrer en quoi le stage proposé s'inscrit dans le domaine de l'aménagement du territoire et du développement régional :

- les tâches du stagiaire doivent essentiellement être de nature professionnelle (et non technique);
- la portion du stage associée à la gestion administrative doit être secondaire;

Décrire les tâches de nature professionnelle demandées au stagiaire

- le stage doit se dérouler au sein d'une organisation;

Décrire la mission et la structure générale de l'organisation

- il ne doit pas s'agir d'un stage à titre de travailleur autonome;

Confirmez que vous serez considéré comme un employé régulier de l'organisation :

- indiquez s'il s'agit d'un stage bénévole si vous avez répondu « non » à la question précédente ;

Si vous n'êtes pas un employé régulier de l'organisation, indiquez si vous serez bénévole :

N.B. Pour de motifs d'assurance, les personnes qui font un stage bénévole seront inscrites à l'activité AME-6018 Stage non rémunéré.

- le stage doit se dérouler durant les heures normales de travail de l'organisation;

Confirmez que le stage se déroule dans les heures normales de travail :

Demande d'inscription à un stage en aménagement du territoire et développement régional

- le supérieur immédiat du stagiaire doit être un professionnel de l'aménagement du territoire ou du développement régional avec des compétences reconnues en lien avec le mandat du stage;

Décrivez la profession et les compétences en lien avec l'aménagement du territoire et le développement régional de votre superviseur immédiat :

- le stage doit se dérouler au Canada.

Lieu d'activité du stage :

Remarques :

Pour vous inscrire au stage, veuillez compléter ce formulaire et le faire parvenir au professeur responsable de cette activité :

Claude Lavoie – stages@esad.ulaval.ca
ÉSAD, Université Laval
2325, allée des Bibliothèques, bureau FAS-1642
Québec QC G1V 0A6
Téléphone : 418-656-7685

Si vous avez des questions, sur les modalités d'inscription au stage, contactez Willem Fortin, conseiller à la gestion des études, à la même adresse : stages@esad.ulaval.ca.